

Procès-verbal
Comité de Direction Ligue Féminine de Handball
Vendredi 20 novembre 2009 – Siège FFHB

Participants

Membres :

Représentants FFHB : **Patricia SAURINA**, *Membre du BD, Présidente LFH* ; **Philippe BANA**, *DTN* ; **Florence MORAGLIA**, *Personne qualifiée en matière de contrôle de gestion*

Représentants clubs : **Olivier GEBELIN**, *Nîmes, Vice-Président LFH* ; **Thierry WEIZMAN**, *Metz* ; **Michel AMICO**, *Dijon* ; **Olivier MANUTAH**, *Toulouse*.

Représentant des entraîneurs : **Laurent BEZEAU**, *Arvor 29*

Représentante joueuses : **Agata GENES-SZUKIELOWICZ**, *Mios*

Invités :

Représentants FFHB : **Joël DELPLANQUE**, *Président* ; **Jean-Pierre FEUILLAN**, *vice-président chargé du Marketing* ; **Alain JOURDAN**, *secrétaire général FFHB* ; **Claude SCARSI** et **Michel BONFILS**, *conseillers du Président*.

Salariés FFHB : **Cécile MANTEL**, *responsable service juridique* ; **Alexis BERTIN**, *responsable service Marketing*, **Gérard JUIN**, *Médecin des équipes de France*

Salariés LFH : **Bastien EL GHOUZZI**, *chargé de mission administratif*

Demande UPCD1F : **Marie-Odile MAILLY**, *Fleury-les-Aubrais, secrétaire UPCD1F*

Conseiller(e) de la Présidente de la LFH : **Odile MARCET**, **Alexis MANOUVRIER**

Représentant la Ligue Languedoc-Roussillon : **Jean-Claude SEMENE**, *Président*

Membres excusés :

Représentants FFHB : **Olivier KRUMBHOLZ**, *Sélectionneur France A*

Représentant arbitres : **Laurent REVERET**

Invités excusés :

Représentants FFHB : **Alain KOUBI**, *Trésorier FFHB*

Salariés FFHB/LFH : **Benoît LOSSET**, *chargé de mission Marketing/Communication* ; **Florence LECAT**, *Responsable Communication*

Le quorum est atteint le Comité de Direction peut valablement délibérer.

Ordre du Jour

- Accueil des membres et présentation
- Approbation des PV du 30/10/2009 et 13/11/2009
- Championnat LFH – Point à date:
 - Classement et résultats européens des équipes françaises
 - Plateforme vidéo et logiciel vidéo
 - Protocole LFH
- Evènementiel de la LFH:
 - Résultat de l'appel à candidature pour la Coupe de la Ligue 2010
 - Clips vidéos LFH et de promotion des clubs
- Dossier TV
 - Résultat de l'appel à candidatures
- Fonctionnement de la LFH
 - Règlement médical
 - Groupes de travail
 - Evolution du site internet
 - Information RH - LFH
 - Prochaines priorités de la COL
 - Budget
- Questions diverses
 - Actions LFH sur le TIPIFF
 - Informations sur les contrats CDD/CDI pour un sportif professionnel et sur l'homologation des contrats
 - Open, Web TV et séminaire
 - Etat CMCD au 14/11/2009
 - Information CCA sur les zones d'évolution des officiels

I/ Accueil des participants 10h

Le Président de la FFHB, Joël DELPLANQUE, ouvre le Comité de Direction. Patricia Saurina accueille tous les participants et présentent les invités de ce Comité de Direction ainsi que les nouveaux membres :

- Agata GENES-SZUKIELOWIZ, représentante des joueuses
- Florence MORAGLIA, personne qualifiée en matière de contrôle et de gestion
- Laurent REVERET, représentant des arbitres
- Laurent BEZEAU, représentant des entraîneurs
- Olivier MANUTAH, représentant de l'UPCD1F

Par ailleurs, Michel BONFILS, conseiller du Président de la FFHB sera également amené à intervenir sur des questions du secteur élite et de la LFH.

II/ Approbation des PV du 30/10/2009 et 13/11/2009

Les deux procès verbaux sont validés à l'unanimité.

III/ Etat des lieux sportif

Patricia SAURINA présente la situation sportive de la LFH à date, tant au niveau du championnat que des coupes d'Europe.

Concernant, les suites du match de Ligue des Champions HYPO NÖ / Metz du 29/10/2009, Cécile MANTEL informe qu'à la date du CoDir aucun appel du club autrichien ou de l'officiel sanctionné n'avait encore été reçu par l'EHF. En tout état de cause, un tel appel n'aurait pas d'effet suspensif sur la décision du tribunal arbitral de l'EHF.

Dans le cadre du suivi des clubs, une rencontre avec les dirigeants de l'ES Besançon Féminin était prévue en marge de la rencontre France – Islande, qualificative pour le prochain Euro féminin. Cette rencontre n'a pas pu avoir lieu, du fait de l'absence du Président du club, elle est remise à plus tard.

D'autre part, Odile MARCET informe le Comité de l'arrivée d'un nouveau conseil d'administration élu au club d'Issy Paris HB et du désistement du club de la procédure contentieuse engagée contre la FFHB.

IV/ Plateforme vidéo, logiciel de séquençage et protocole LFH

1/ Plateforme vidéo

Bastien EL GHOZZI rappelle le système remplaçant l'envoi des DVD à la FFHB et précise qu'après une mise en place laborieuse, chaque club réussit à charger et télécharger les vidéos des rencontres qu'il souhaite.

2/ Logiciel de séquençage

Le premier bilan sur l'utilisation du logiciel de séquençage est mitigé. Seuls 4 clubs l'utilisent sur les 10 clubs de LFH ; les raisons invoquées étant très variables.

Thierry WEIZMAN indique que son club rencontre de gros problèmes pour traiter des vidéos via le logiciel, notamment du fait de la mauvaise qualité des vidéos postées par certains clubs sur la plateforme. Il envisage même de demander le retour au système des DVD, qui permettait à son club, la saison passée, de séquencer les vidéos.

Des difficultés pourraient résulter d'une incompatibilité entre le logiciel de conversion des fichiers et les extensions avec le logiciel de séquençage. Toutefois, il semble indispensable de dépasser ces difficultés pour conserver l'outil « plateforme vidéo » qui offre une véritable plus-value, Patricia SAURINA souhaite que les services fédéraux (informatique et DTN en charge de l'analyse vidéo) dégagent des solutions rapidement.

Joël DELPLANQUE propose qu'en attendant, les clubs s'accordent un gentleman agreement pour continuer à s'échanger les DVD à la fin des rencontres.

3/ Protocole LFH

Bastien EL GHOUZZI note quelques imperfections lors des deux premières journées de championnat mais précise que les rapports des délégués n'ont ensuite plus relevé de manquement substantiel au respect du protocole LFH.

V/ Coupe de la Ligue 2010

Après deux reports successifs de la date de clôture de remise des candidatures (cf. PV des Comités de Direction des 30 octobre et 13 novembre 2009), le comité de Direction est amené à examiner les deux candidatures suivantes :

- D'une part, celle de la Ligue de Bretagne, parvenue à la FFHB le 19/11 accompagnée d'un budget prévisionnel très légèrement déficitaire (2 900€ sur 127 700€ de dépenses prévisionnelles),
- D'autre part, celle de la Ligue de Languedoc-Roussillon, parvenue à la FFHB le 11/11 accompagnée, dans un premier temps, d'un budget déficitaire de 25 000€ (sur 138 000€), budget ensuite retravaillé et présenté le 20/11 en équilibre (122 000€).

Patricia SAURINA commente brièvement les deux budgets.

Jean-Claude SEMENE, Président de la Ligue Languedoc-Roussillon, présente les différents postes de son budget ayant fait l'objet de réajustements afin de présenter un résultat à l'équilibre.

Olivier GEBELIN, Président du HBCN, club support de cette candidature, réaffirme le soutien total de la ville de Nîmes à ce projet.

Concernant le budget prévisionnel de la Ligue de Bretagne, le court délai entre le dépôt de la candidature et la réunion du Comité de Direction n'a pas permis au président de la Ligue d'être présent. Laurent BEZEAU, après avoir précisé qu'il ne lui appartenait pas d'intervenir pour le compte de la Ligue, exprime son intérêt pour un projet de développement du handball féminin sur le territoire breton.

Patricia SAURINA propose un tour de table pour permettre à chaque membre de s'exprimer sur les candidatures, elle demande à Jean-Claude SEMENE de quitter la salle. Olivier GEBELIN, préférant lui aussi se retirer, sort de la salle à son tour.

Globalement, une tendance nette se dégage en faveur de la candidature de la Ligue de Bretagne. Le Président indique que le Bureau directeur de la FFHB se prononcera, en début d'après midi, dans sa grande sagesse.

VI/ Clips Vidéos de promotion de la LFH et des clubs

1/ Clips pour chaque club

Odile MARCET, conseillère de la Présidente en matière de communication et d'évènementiel, détaille les actions mises en place pour le tournage des clips vidéos : deux équipes de tournage ont été constituées (1 cadreur, 1 « interviewer ») pour couvrir l'ensemble des clubs à domicile avant la trêve. Les clubs ont parfaitement joué le jeu et certains en ont profité pour organiser des soirées partenaires, autour de la venue des équipes de tournage. La livraison des clips est prévue dans le courant du mois de janvier 2010.

Certaines images seront présentées sur écran (hall d'accueil et salon VIP) lors du TIPIFF.

Après avoir souligné l'investissement important de Christophe PICARD dans cette opération, Odile MARCET précise que le budget réalisé devrait être finalement inférieur au prévisionnel de 5 530€.

2/ Clip institutionnel LFH

A partir de certaines images captées lors de la tournée des clubs, la FFHB réalisera également le clip institutionnel de la LFH, destiné notamment à être diffusé lors des événements et éventuellement sur des chaînes de télévision.

VII/ Dossier TV

Jean-Pierre FEUILLAN rappelle brièvement la démarche fédérale et les suites de l'appel à candidatures visant à commercialiser, en France, les droits télévisuels de la FFHB autour de 3 lots (équipes de France A masculine et féminine ; championnat et coupe LFH et Coupe de France nationale féminine ; Coupe de France nationale masculine).

Aucune candidature n'ayant été reçue par la FFHB pour le lot 2, des discussions ont été initiées avec le groupe France Télévision qui s'était déclaré intéressé par le handball féminin via des décrochages sur ses antennes régionales.

Après plusieurs échanges avec France Télévision, un premier test sur des matchs de LFH devrait être organisé durant le 1^{er} semestre 2010, dans les conditions suivantes :

- Décrochages sur des antennes de France 3 Régions,
- Utilisation de la case programme de la Pro D2 de rugby, soit le dimanche de 15h à 17h,
- Diffusion dans des régions sans rugby (régions bloquées : Aquitaine, Sud et Limousin-Poitou).

S'inspirant de l'expérience de la Ligue Nationale de Rugby, Jean-Pierre FEUILLAN expose les axes à travailler :

- La détermination de rendez-vous réguliers
- La définition de régions fortes : la Lorraine, la Normandie, la Bourgogne, le Centre, la Bretagne
- La détermination d'une production de qualité minimale et d'une communication obligatoire (cahier des charges)
- Les paramètres de retransmission : luminosité, affluence, etc.

Le premier match ainsi diffusé pourrait être le Metz – Nîmes du 24 janvier 2010 comptant pour la 12^{ème} journée de championnat LFH. Des propositions pour d'autres rencontres « télévisables » dans les mêmes conditions ont d'ores et déjà été transmises à France TV, dont la FFHB attend un retour.

Les premières retransmissions seront déterminantes pour la poursuite de cette collaboration. 4 critères sont particulièrement importants pour être performant :

- Remplissage des salles
- Accueil de l'équipe technique
- Capacité à promouvoir la diffusion (médias locaux, réseau Hand, sites...)
- Audience des téléspectateurs.

Sur ce dernier point, Joël DELPLANQUE précise qu'une rencontre de Pro D2 de rugby regroupe, sur les trois régions fortes Aquitaine, Sud et Limousin, entre 250 et 400 000 téléspectateurs.

Selon le Président l'objectif du handball féminin devrait être les 100 000 téléspectateurs.

Au delà des problématiques de salles, il faudra être en mesure de proposer une image homogène et de qualité.

Jean Pierre FEUILLAN va proposer un cahier des charges spécifique à l'accueil des TV.

Une réunion avec les directeurs de programmes régionaux de France TV doit se tenir prochainement pour mettre en place le premier planning de diffusion.

Le dossier est piloté par Jean-Pierre FEUILLAN, qui tiendra régulièrement informé le CoDir.

VIII/ Règlement médical

Philippe BANA et Gérard JUIN présentent les enjeux d'une structuration médicale homogène pour les clubs de LFH. La volonté fédérale est de définir les conditions optimales offrant aux athlètes un encadrement médical de qualité et un suivi traumatique et médical adapté à la pratique du handball professionnel. Il s'agit également de répondre à une demande forte exprimée par les joueuses lors de leur rassemblement au siège de la FFHB, le 12 octobre 2009.

Un regroupement des médecins et kinés de clubs de LFH a déjà été organisé au siège de la FFHB, le 12 septembre, à l'initiative de la FFHB. Un « annuaire » des staffs médicaux et paramédicaux (coordonnées des médecins et kinés) de tous les clubs de LFH a d'ailleurs déjà été diffusé afin de faciliter les échanges entre eux.

A l'issue de cette première réunion médicale, les grands axes de travail suivants se sont dégagés :

- Equipements minimum obligatoires dans une salle de LFH,
- Examens médicaux approfondis et certificat médical d'aptitude spécifique obligatoire pour l'autorisation de jouer en LFH,
- Encadrement médical et présence minimum obligatoires dans chaque club de LFH : 1 médecin de club (match à domicile) et 1 kiné (matches à domicile et à l'extérieur),
- Charte des médecins et kinés de clubs (droits et devoirs),
- Mise en place d'une commission médicale de la LFH.

Un projet de règlement médical, organisé autour de ces thèmes, sera prochainement adressé aux membres du CoDir, avec l'objectif de le faire adopter définitivement, lors de l'assemblée générale de la LFH de juin 2010, pour une application dès la saison 2010-2011

Agata GENES-SZUKIELOWICZ, représentante des joueuses, complète le débat en apportant quelques pistes supplémentaires :

- Le statut de joueuse professionnelle nécessite un contrôle de santé approfondi. A ce titre, les joueuses souhaitent bénéficier de tests et de contrôles de santé détaillés avant chaque début de saison,
- Une joueuse professionnelle pluriactive manque souvent de temps et la disponibilité régulière d'un médecin et d'un kiné sur les lieux d'entraînements serait une vraie plus value, notamment en termes de prévention des blessures et de soins.

Un débat s'engage à l'initiative de Thierry WEIZMAN et Laurent BEZEAU et porte notamment sur les points suivants :

- Rythme du calendrier sportif et prévention de la blessure
- Protection de la joueuse par l'arbitre,
- Prise en compte des aspects diététiques et psychologiques,
- Nécessité de renforcer la présence médicale et paramédicale pendant les phases de préparation où les charges de travail sont lourdes.

Philippe BANA informe également le CoDir de la négociation initiée par la FFHB en vue de l'extension du logiciel, actuellement employé pour le suivi traumatologique et médical des joueuses des équipes de France, à l'ensemble des joueuses de LFH. Il s'agirait ainsi de créer un vrai outil moderne de collaboration entre les clubs et la FFHB, avec un financement à la charge de la FFHB.

D'une manière générale, les membres du CoDir s'accordent unanimement pour convenir qu'une priorité doit être donnée à la question de l'encadrement médical dans les clubs de LFH. La présence d'un médecin dans toute salle accueillant un match de LFH est un minimum obligatoire.

Afin de poursuivre les travaux sur le projet de règlement médical et de présenter une version consensuelle au CoDir d'avril-mai 2010, la mise en place d'un groupe de travail « médical » est validée par le Comité de Direction, sa composition restant à définir précisément. Thierry WEIZMAN est d'ores et déjà désigné au titre de l'UPCD1F.

IX/ Groupes de travail

4 groupes de travail vont être mis en place cette saison :

- Communication / Evènementiel : piloté par Odile MARCET
- Calendrier / Compétition : piloté par Pascal BAUDE
- Social : piloté par Philippe BANA et Cécile MANTEL
- Médical

Chaque personne souhaitant s'investir dans un groupe de travail devra se faire connaître auprès de Bastien EL GHOUZZI dans les meilleurs délais.

Agata GENES-SZUKIELOWICZ rappelle que les joueuses, lors de leur réunion du 12/10/2009, ont déjà désigné leurs représentantes dans chacun des groupes (à l'exception du médical non envisagé à cette date).

X/ Site internet de la LFH

1/ Le fonctionnement

La gestion technique du site est effectuée par le service informatique de la FFHB, assisté par la cellule opérationnelle de la LFH (COL). Le contenu institutionnel (type règlements) est alimenté par la COL. Enfin, la rédaction des articles et brèves sportives ainsi que la gestion des statistiques relèvent de prestataires externes.

2/ Chiffres clefs

Depuis son lancement le 1^{er} septembre 2009, le site internet de la LFH a enregistré :

- Plus de 92 000 visites
- Plus de 37 000 visiteurs uniques
- Plus de 345 000 pages vues

3/ Questions annexes

Florence MORAGLIA informe le CoDir que la CNCG a demandé, dans le cadre de la refonte du site Internet de la FFHB, une étude de faisabilité sur la mise en place d'un espace « intranet » sécurisé afin de gérer les envois de documents du suivi mensuel voire du contrôle annuel par les clubs. L'idée étant de dématérialiser au maximum les procédures. La proposition est accueillie très favorablement par les clubs.

XI/ Informations RH

Le Comité de Direction est informé du départ (rupture conventionnelle de CDI) de Benoît LOSSET, chargé de communication/marketing au sein de la LFH. Départ qui devrait être effectif au 30 novembre prochain.

Claude SCARSI, conseiller du Président chargé des ressources humaines à la FFHB, confirme une nouvelle répartition des tâches avec le recrutement d'un assistant communication, rattaché au service communication de la FFHB, dont une partie du temps de travail sera affecté à la LFH.

XII/ Priorités COL : Recherche de partenaires

Alexis BERTIN rend compte au Comité de Direction des 11 rendez-vous obtenus auprès d'agences durant l'été 2009. Deux objectifs ont été mis en avant :

- Sensibiliser les acteurs du marché au handball féminin et aux « produits LFH »
- Echanger avec des spécialistes du sponsoring sur :
 - 1- Le produit (et le document de présentation)
 - 2- La valorisation des packages
 - 3- Le mode de collaboration
 - 4- Les axes prioritaires

En résumé, les retours ont été les suivants :

1/ Le produit

- L'axe « femme » est de plus en plus recherché par les entreprises mais il existe une concurrence forte du tennis féminin, du volley (Cannes) et du basket (Open LFB),
- Des points faibles demeurent : médiatisation insuffisante (TV), infrastructures problématiques, nombres de spectateurs, etc.

2/ La valorisation des packages

Suite aux rendez-vous, un consensus ressort pour une valorisation approximative de 150 K€ HT/ an pour un rang 1 (partenaire titre), 50K€ HT pour un rang 2 (partenaire officiel) et 15 à 20 K€ HT (cash ou échange marchandise) pour un rang 3 (fournisseur).

3/ Les modes de collaboration

Toutes les agences accepteraient de collaborer sur la base d'un mandat non exclusif de commercialisation. Cependant, pour mener une action de commercialisation performante, les agences régies recommandent de consacrer un budget exclusif.

4/ Les devis

2 agences nous ont proposé un devis :

- Sportys
- Territoires conseil

En conclusion, Alexis BERTIN propose au Comité de Direction de poursuivre les échanges avec ces deux agences, en organisant des rencontres plus précises sur les modalités et les attentes d'une éventuelle collaboration.

Olivier GEBELIN, rappelant le courrier de l'UPCD1F au Président de la FFHB sur la question du marketing, sollicite, au nom de tous les présidents de clubs, la possibilité d'utiliser le label « Partenaire de la LFH » ou « Partenaire des Clubs de la LFH », pour permettre à l'UPCD1F de « vendre » le handball féminin via les clubs (les européens par exemple). Le Comité de Direction confirme qu'il appartient à chaque club d'exploiter librement son image, le cas échéant en s'associant à d'autres clubs.

Le Président de la FFHB, tout en confirmant que dans le contexte économique actuel il nous appartient d'œuvrer collectivement pour ne pas se priver de ressources pouvant servir les intérêts du handball féminin, rappelle explicitement que la commercialisation de packages marketing globaux pour la LFH et les autorisations pour l'utilisation de ses signes distinctifs (dont les appellations intégrant la marque LFH) en découlant relèvent exclusivement de la LFH.

Odile MARCET, Jean-Pierre FEUILLAN et Thierry WEIZMAN sont mandatés par le Comité de Direction pour rencontrer les différentes agences intéressées par le produit LFH, y compris de nouvelles qui seraient proposées par des membres du Comité de Direction.

XIII/Budget

Depuis le 1/07/2009 jusqu'au 31/10/2009, les dépenses de la LFH s'élèvent à : 61 608 €. Dans la même période, ses recettes s'élèvent à 126 668 €.

A cet égard, il est rappelé que dans le calcul de la masse salariale imputée à la LFH, est comptabilisé un prorata du temps de travail de l'ensemble des salariés intervenant pour la LFH (juridique, communication, webmaster, secrétariats des commissions fédérales, comptabilité etc.). Ainsi, en équivalent temps plein, la LFH bénéficie en réalité de 2,5 salariés.

Olivier GEBELIN précise, sans plus détailler, qu'il y aurait « certaines dérives » sur le budget initial, qui pourraient résulter soit d'une sous-évaluation des prévisions, soit d'une non-prévision des dépenses, soit de ce qu'il qualifie de « dérapages ».

De même, certaines écritures présentes dans l'analytique mais absentes dans la synthèse seraient, selon lui, à expliquer.

Préalablement à une validation définitive, il se rapprochera du trésorier de la FFHB pour obtenir les explications nécessaires.

XIV/ Question diverses

1/ Stand LFH au TIPIFF

Odile MARCET informe le CoDir de l'installation du 20 au 22 novembre 2009, dans le hall d'entrée de Coubertin, d'un stand LFH dont les créations ont été réalisées par Benoît LOSSET. Cinq bénévoles se relaieront sur les 3 jours pour tenir ce stand. Les formulaires d'un quizz sur la LFH seront librement accessibles et permettront de gagner des tee-shirts ou polos siglés LFH.

2/ Contrats de travail etc.

Cécile MANTEL commente brièvement la note figurant au dossier concernant la question du recours au CDI en sport professionnel : en l'état de la réglementation en vigueur, l'article L. 1243-2 du code du travail permet à un sportif professionnel de rompre valablement un CDD au profit d'un CDI, sans s'exposer à une demande du club employeur de paiement de dommages et intérêts pour réparer le préjudice subi (dispense prévue par l'article L. 1243-3).

Concernant la question de la procédure d'homologation des contrats, qui a été reportée à la saison 2010/2011 lors de la dernière Assemblée générale de la LFH, des précisions sont apportées et des questions posées :

- Disparition, dès la saison prochaine, dans les règlements généraux de la FFHB, du statut promotionnel,
- Seuls demeureront le statut de joueur amateur et le statut de joueur professionnel (celui-ci pouvant être à temps plein ou à temps partiel, mais dans ce dernier cas devra être au minimum d'un mi-temps conformément au chapitre 12 de la CCNS),
- Quel impact sur les joueuses actuellement en équipe première mais disposant d'un contrat inférieur à un mi-temps ?
- Quel impact sur l'économie des clubs ?
- Quelle possibilité de déroger au mi-temps minimum pour les contrats de joueuse professionnelle dans un accord sectoriel ?

La FFHB rappelle que, indépendamment des règlements fédéraux en vigueur, la CCNS est obligatoirement applicable par l'ensemble des clubs sportifs depuis novembre 2006.

Le Comité de Direction confie au groupe de travail « social » le soin d'initier les échanges pour la mise en place d'un accord sectoriel du handball féminin de première division et plus largement de formuler des propositions pour répondre aux questions précédentes.

Olivier GEBELIN rappelle l'urgence de ce dossier dont la première échéance incontournable sera avril 2010 avec la CNCG pour l'analyse des budgets prévisionnels 2010/2011 et des masses salariales.

Philippe BANA propose d'organiser une première réunion du groupe de travail avant le mondial féminin.

Les présidents doivent, dans la semaine, proposer les noms de leurs représentants pour la mise en place des premières séances ; les représentantes des joueuses (Maria BALS et Hadja SAWANEH) ayant déjà été désignées par les joueuses elles-mêmes le 12 octobre.

3/ Open, Web TV

Michel BONFILS présente ses travaux sur l'opportunité d'organiser un OPEN de début de saison et de mettre en place une Web TV.

En ce qui concerne un éventuel Open de début de saison, le Comité de Direction demande un approfondissement des recherches sur le coût éventuel de l'opération. Des rendez-vous sont pris avec la LFB et la LNV, qui organisent ce type de manifestation depuis plusieurs saisons.

Joël DELPLANQUE demande aux présidents de clubs s'ils sont favorables à une telle organisation Olivier GEBELIN, rappelant qu'il évoque cette idée depuis plusieurs années, souligne les difficultés déjà existantes pour la LFH pour « vendre » sa Coupe de la Ligue et trouver des organisateurs. Dans ces conditions, il s'interroge sur le positionnement d'un Open de début de saison : en complément ou en remplacement ?

Thierry WEIZMAN précise que, sur le principe, il était contre mais qu'il est devenu pour.

Le président de la FFHB fait part des discussions avec GERFLOR quant à l'opportunité d'un Tournoi à LYON dont il serait le partenaire titre ; des précisions sont attendues dans les semaines à venir.

Le CODIR donne un avis favorable pour que la réflexion soit poursuivie. Cécile MANTEL rappelle que la question des ressources humaines disponibles à la LFH / FFHB (congrés été) est à considérer selon la date à laquelle l'Open sera envisagé.

La question de la mise en place d'une Web TV a fait l'objet de plusieurs consultations et les tarifs évoqués par les prestataires varient significativement. Le Comité de Direction charge le groupe de travail « communication / évènementiel » d'approfondir la question en lien avec Michel BONFILS.

4/ CMCD et Arbitrage

Patricia SAURINA présente au CoDir un état de la CMCD des clubs de LFH au 14/11/2009 ainsi qu'un projet de la CCA quant aux nouvelles zones d'évolution pour les officiels. Ce dernier projet devrait être testé en LNH et LFH entre janvier et juin 2010.

La question du séminaire n'est pas abordée et reportée à un prochain CoDir.

La séance est levée à 13h15.



Patricia SAURINA
Présidente de la LFH